



L'emploi salarié dans le secteur du sport en Normandie

Tableau de bord statistique - édition 2016

Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire de Normandie



Sommaire

| | |
|--|------------------------------------|
| Le contexte du partenariat | 3 |
| Méthodologie | 4 |
| Périmètre du secteur « sport » retenu dans le cadre de l'étude | 4 |
| Les notions d'emploi salarié utilisées..... | 5 |
| 1) Données clés sur l'emploi salarié dans le sport en Normandie..... | 6 |
| Le secteur du sport emploie 5 700 salariés en Normandie..... | 6 |
| L'emploi dans le sport à l'échelle des départements normands | 8 |
| 58% des salariés du secteur travaillent dans des clubs de sport | 9 |
| 2) Caractéristiques des employeurs du secteur du sport | 10 |
| 93% des établissements emploient moins de 10 salariés | 10 |
| Près de 7 établissements sur 10 sont des clubs de sports | 10 |
| 63% des établissements du secteur appliquent la convention collective du sport | 11 |
| 3) Conjoncture et saisonnalité de l'emploi dans le secteur sport | 12 |
| Conjoncture de l'emploi salarié dans le secteur privé | Erreur ! Signet non défini. |
| Analyse des postes annexes | Erreur ! Signet non défini. |
| 4) Condition d'emplois et profil des salariés | 16 |
| Profil des salariés dans le secteur du sport | 16 |
| Les conditions d'emplois | 17 |
| Les métiers exercés dans le secteur du sport..... | 18 |
| Sources statistiques | 19 |

Le contexte du partenariat

Depuis 2011, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) de Basse-Normandie collaborent à **l'amélioration de la connaissance statistique des associations du secteur de la jeunesse et des sports** en Basse-Normandie. Les travaux menés ont permis des avancées significatives en matière d'observation de l'emploi salarié dans les associations du champ jeunesse et sports en Basse-Normandie : mise en place d'une méthodologie expérimentale, réalisations de tableaux de bord sur le champ de la jeunesse et des sports, qualification de la problématique du classement des associations dans la nomenclature d'activités française (NAF) de l'INSEE et sensibilisation des réseaux associatifs à cette problématique, etc. Les partenaires de l'action souhaitent disposer **de nouveaux éléments de connaissance et d'analyse spécifiquement sur le secteur sportif**.

Il s'agira dans un contexte de regroupement de la Haute et de la Basse-Normandie de produire un nouveau tableau de bord visant à fournir des données statistiques sur l'emploi salarié dans le secteur du sport en Normandie, et ce quel que soit la forme juridique de l'établissement employeur : association, entreprise privée lucrative, établissement public. Plus particulièrement, l'action vise à mieux appréhender :

- Les caractéristiques de l'emploi salarié dans le secteur du sport (nombre d'emplois, contrat de travail, temps de travail, l'emploi aidé, etc.)
- Le profil des salariés (âge, CSP, rémunérations)
- Les caractéristiques des employeurs (associations, privés lucratifs, secteur public)
- L'évolution de l'emploi salarié entre 2010 et 2014
- Les métiers exercés dans le secteur du sport
- Les conventions collectives

Les données seront présentées à différentes échelles territoriales (Normandie, Basse et Haute-Normandie, Départements) pour mieux appréhender les spécificités et dynamiques territoriales.

Les résultats et les informations produits devront contribuer à nourrir les réflexions sur le secteur associatif en Normandie, qu'il s'agisse des politiques publiques mais aussi de l'activité des réseaux et fédérations associatives.

Méthodologie

Périmètre du secteur « sport » retenu dans le cadre de l'étude

Le périmètre du secteur du sport a été défini à partir d'une liste de code NAF encadrant les principales activités liées au sport :

- Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (8551Z)
- Gestion d'installations sportives (9311Z)
- Activités de clubs de sports (9312Z)
- Activités de centres de culture physique (9313Z)
- Autres activités liées au sport (9319Z)

Tableau 1 : Détail des activités comprises dans les codes NAF retenus

| Code NAF | Cette sous-classe comprend |
|--|--|
| Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs | La formation sportive (base-ball, basket-ball, cricket, football, etc.) <ul style="list-style-type: none">- les camps offrant une formation sportive- les cours de gymnastique- les cours d'équitation donnés dans des académies ou écoles- les cours de natation- les instructeurs de sports, professeurs et entraîneurs professionnels indépendants- les cours d'arts martiaux- les cours de jeux de cartes (comme le bridge)- les cours de yoga |
| Gestion d'installations sportives | - l'exploitation d'installations destinées à accueillir des manifestations sportives, couvertes ou non couvertes, avec ou sans tribunes ou enceintes réservées aux spectateurs : <ul style="list-style-type: none">. Stade de football, hockey, cricket, rugby. Pistes de courses pour voitures, chiens, chevaux. Piscines. Stades d'athlétisme. Terrains et stades pour les sports d'hiver. Stades de hockey sur glace. Salles de boxe. Terrains de golf. Bowlings - l'organisation et la gestion d'activités sportives en salle ou en plein air pour des professionnels ou des amateurs par des organisations disposant de leurs propres installations |
| Activités de clubs de sports | - l'exploitation des clubs de sports : football, bowling, natation, golf, boxe, sports d'hiver, clubs d'échecs, athlétisme, clubs de tir, etc. |
| Activités de centres de culture physique | - Les clubs et centres de culture physique et de musculation |
| Autres activités liées au sport | - les activités des producteurs ou promoteurs d'événements sportifs, disposant ou non de leurs propres installations - les activités des sportifs professionnels, des arbitres, des juges, des chronométreurs, etc. - les activités des ligues sportives et organismes de réglementation - les activités liées à la promotion de manifestations sportives - les activités des écuries de chevaux de course, des chenils de lévriers de course et des écuries de voitures de course - l'exploitation de réserves pour la pêche et la chasse sportive - les activités des guides de montagne - les activités de soutien à la pêche et à la chasse sportives ou récréatives |

Source : INSEE, NAF révision 2, 2008, édition 2015

Il est considéré à la marge (entre 5 et 10%) que certains établissements du secteur du sport sont classés dans d'autres codes APE. Il peut s'agir notamment des codes NAF 9499Z « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire » et 9329Z « Autres activités récréatives et de loisirs ». Ces établissements ne sont pas pris en compte dans les données présentées dans le tableau de bord.

Les notions d'emploi salarié utilisées

Par salarié (ou poste), il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire. Dans le secteur du sport, il peut s'agir de gérant, de coach indépendants, etc.

La notion de poste annexe et non annexes

- Un poste est considéré dans les DADS comme « **non annexe** » ou « vrai emploi » s'il atteint certains seuils en termes de rémunération et de volume de travail. Dans le cas général, si la rémunération est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 h/jour ;
- Un poste est considéré dans les DADS comme « **annexe** » s'il n'atteint pas ces seuils en termes de rémunération et de volume de travail. La proportion de postes annexes est d'environ 22%. Pour certains domaines particuliers (saisonnalité par exemple) la prise en compte de l'ensemble des postes est justifiée. Notons qu'un salarié à temps très partiel comptabilisé dans les postes annexes peut cumuler plusieurs contrats courts au sein d'établissements différents en même temps (exemple : personnel d'entretien cumulant plusieurs contrats courts au sein d'employeurs distincts) ou avoir eu plusieurs courtes missions dans l'année à des moments distincts (exemple : saisonniers ayant effectué plusieurs missions). Dans ce cas, le salarié est comptabilisé plusieurs fois dans les DADS, autant de fois qu'il a d'employeurs distincts ou de contrats distincts sur l'ensemble de l'année ou au 31 décembre de l'année.

Dans le tableau bord, les données présentées sont les postes « non annexes » ou « vrai emploi », à l'exception de la partie traitant spécifiquement de la question des postes annexes (3.2).

La notion de postes au 31/12 ou postes sur l'année

- Postes au 31/12 : ce sont les postes occupés au 31 décembre de l'année (photographie à un instant « T ») ;
- Postes sur l'année : ce sont le cumul des postes enregistrés sur une année. Si un même salarié a travaillé dans 2 établissements distincts, il est comptabilisé 2 fois, soit 2 postes.

1) Données clés sur l'emploi salarié dans le sport en Normandie

Le secteur du sport emploie 5 700 salariés en Normandie

Le secteur du sport représente **1 845 établissements employeurs** en Normandie et près de **5 700 emplois salariés « permanents » (4 000 Equivalents Temps Plein)¹**. En termes de rémunérations, le secteur a redistribué à travers le seul versement des salaires plus de **110 millions d'euros dans l'économie régionale**. Sa part dans l'emploi salarié régional tous secteurs confondus demeure modeste et s'établit à 0,5%.

La répartition de l'emploi et des établissements entre les anciennes régions administratives est relativement homogène. L'ex-Basse-Normandie concentre 52% des établissements contre 48% pour l'ex-Haute-Normandie, tandis que la répartition de l'emploi salarié est équitablement distribuée.

Tableau 2 : Etablissements, emplois et rémunérations dans le secteur du sport en Normandie

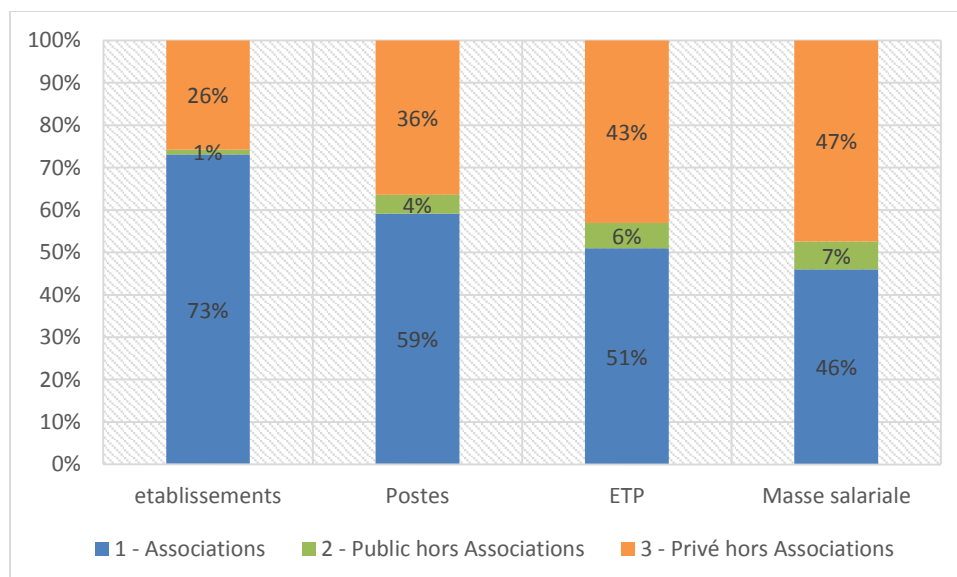
| Type employeurs | Basse-Normandie | Haute-Normandie | Normandie | France métropolitaine |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|--------------|-----------------------|
| Nombre d'établissements employeurs | 965 | 880 | 1 845 | 29 828 |
| Nombre de postes | 2 828 | 2 865 | 5 693 | 113 127 |
| ETP sur l'année | 2 115 | 1 921 | 4 036 | 79 605 |
| Masse salariale (en millions d'€) | 58,3 | 53,8 | 112,1 | 3 001,0 |

Champ : Ensemble des postes non annexes

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE dads 2013

Le secteur se compose à la fois d'établissements sous forme associative (73%), sous forme privée lucrative (26%) et à la marge sous forme d'établissements publics (1%)².

Figure 1 : Poids des établissements, emplois et rémunérations dans le secteur du sport en Normandie par type d'employeurs



Champ : Ensemble des postes non annexes

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE dads 2013

¹ Cf. Méthodologiques sur les notions d'emploi salarié utilisées

² L'identification d'établissement public relevant du secteur du sport est très marginale dans l'appareil statistique français, puisque la majorité des établissements publics relèvent du code NAF « Administration publique » sans distinction de l'activité des organismes. L'approche sectorielle utilisée ici minore donc l'emploi public dans le sport.

Si les trois quarts des établissements du secteur sont sous forme associative, **l'emploi porté par le secteur associatif est relativement moins important** (59% des postes et 51% en ETP). Les entreprises privées lucratives emploient 36% des salariés du secteur du sport (43% en ETP) et le secteur public environ 5% (6% en ETP).

Tableau 3 : Etablissements, emplois et rémunérations dans le secteur du sport en Normandie par type d'employeurs

| Type employeurs | Nombre d'établissements employeurs | Nombre de postes | ETP sur l'année | Masse salariale (en millions d'€) |
|-------------------------|------------------------------------|------------------|-----------------|-----------------------------------|
| Associations | 1 349 | 3 366 | 2 058,4 | 51,6 |
| Public | 21 | 254 | 239,2 | 7,4 |
| Privé hors Associations | 475 | 2 073 | 1 738,81 | 53,2 |
| Ensemble | 1 845 | 5 693 | 4 036,41 | 112,2 |

Champ : Ensemble des postes non annexes

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE dads 2013

Tableau 4 : L'emploi salarié dans le secteur du sport en Normandie par type d'employeurs

| Type employeurs | Basse-Normandie | Haute-Normandie | Normandie | France |
|-------------------------|-----------------|-----------------|--------------|----------------|
| Associations | 1 528 | 1 838 | 3 366 | 69 835 |
| Public | 118 | 136 | 254 | 7 455 |
| Privé hors Associations | 1 182 | 891 | 2 073 | 35 837 |
| Ensemble | 2 828 | 2 865 | 5 693 | 113 127 |

Champ : Ensemble des postes non annexes

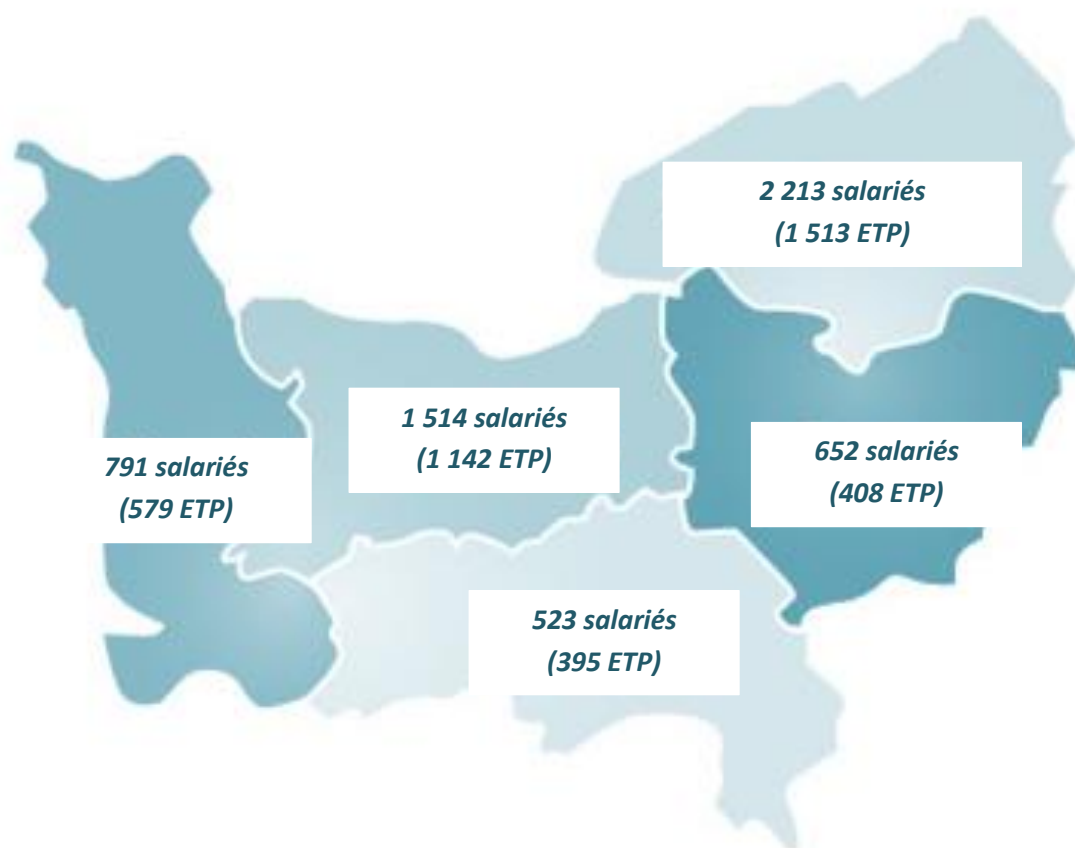
Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE dads 2013

L'emploi dans le sport à l'échelle des départements normands

L'emploi salarié dans le sport à l'échelle départementale présente certaines spécificités.

Concernant le poids de chaque département dans le secteur du sport en termes d'emploi salarié, on remarque que le département du Calvados (27%) affiche une part plus élevée que son poids réel en Normandie tous secteurs confondus (22%). Inversement, l'Eure (11%) et la Seine-Maritime (39%) affiche une part de l'emploi salarié dans le sport plus faible que leurs poids respectifs à l'échelle normande en termes d'effectif salarié (15% et 41%). Cette caractéristique corrobore aussi le fait que le poids de l'emploi associatif tous secteurs confondus est plus faible dans ces deux départements que dans le reste de la région³ (7,3% en Seine-Maritime et 6,8% dans l'Eure pour une moyenne de 8,3% en Normandie). Le poids salarié des départements de l'Orne et de la Manche est conforme à celui observé tous secteurs confondus en Normandie.

Figure 2 : L'emploi salarié dans le sport à l'échelle des départements normands



Champ : Ensemble des postes non annexes

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE dads 2013

Une autre caractéristique observée à l'échelle départementale est la part de l'emploi associatif dans le secteur du sport. Des écarts significatifs apparaissent entre l'Orne où la part de l'emploi associatif s'établit à 30% et l'Eure ou la Manche où celui-ci est compris entre 67% et 70%.

³ Panorama du monde associatif en Normandie – DRJSCS, ERREFOM, CRESS – janvier 2016

Tableau 5 : caractéristiques de l'emploi salarié dans le sport à l'échelle départementale en Normandie

| Départements | Nombre de postes | Poids du département en termes de postes | Poids de l'emploi associatif au sein du secteur du sport |
|----------------------|------------------|--|--|
| 14 - Calvados | 1 514 | 27% | 54% |
| 27 - Eure | 652 | 11% | 67% |
| 50 - Manche | 791 | 14% | 70% |
| 61 - Orne | 523 | 9% | 30% |
| 76 - Seine-Maritime | 2 213 | 39% | 63% |
| Total général | 5 693 | 100% | 59% |

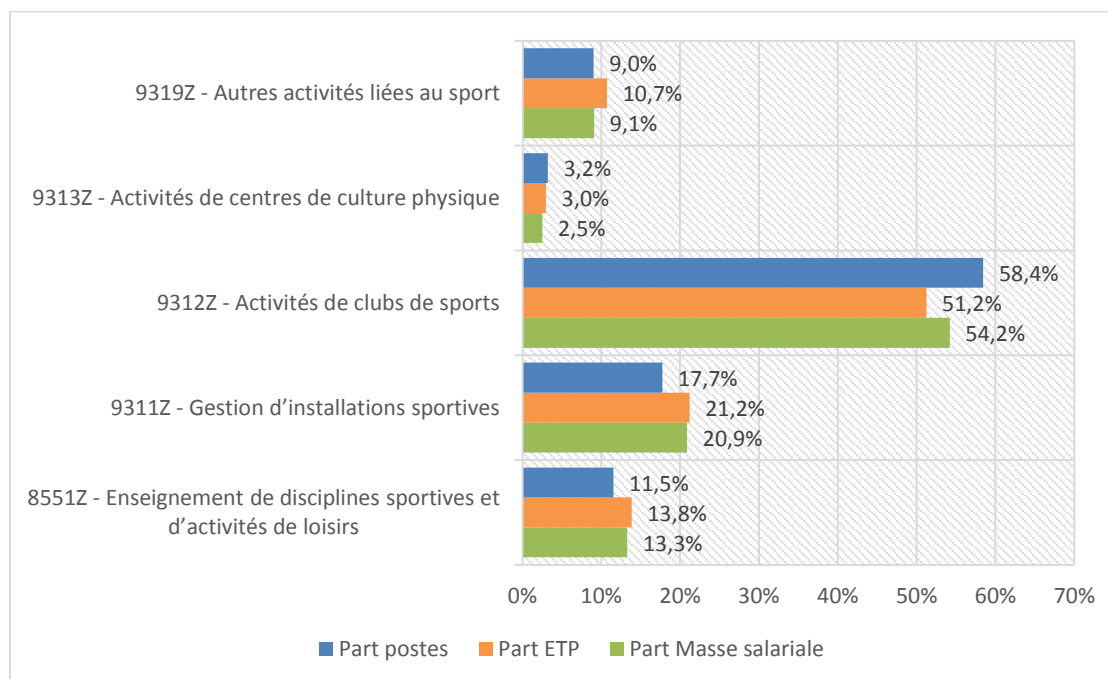
Champ : Ensemble des postes non annexes

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE dads 2013

58% des salariés du secteur travaillent dans des clubs de sport

Au sein du secteur du sport, l'activité de clubs de sports emploie 58% des salariés (51% en ETP) et les activités de gestion d'installations sportives regroupent 18% de l'emploi (21% en ETP). Bien qu'en développement ces dernières années, les activités de centres de culture physique et de musculation ne représentent que 3% de l'emploi du secteur du sport.

Figure 3 : Poids des emplois et des rémunérations dans le secteur du sport par activités détaillées (NAF)



Champ : Ensemble des postes non annexes

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE dads 2013

2) Caractéristiques des employeurs du secteur du sport

93% des établissements emploient moins de 10 salariés

Le secteur du sport se caractérise par un grand nombre de micro-établissements. En Normandie comme au niveau national, 93% des établissements du secteur du sport ont moins de 10 salariés. Les petits et moyens établissements (10 à 49 salariés) représentent un peu moins de 7% et les grands établissements (+ de 50 salariés) sont marginaux avec seulement 5 en Normandie.

Concernant l'emploi, la répartition est plus équilibrée entre les micro-établissements qui portent 58% des emplois en Normandie, les petits et moyens établissements qui rassemblent entre 35 et 40% de l'emploi⁴, et enfin les grands établissements qui pèsent 6 à 10% de l'emploi.

Tableau 6 : Répartition des établissements du secteur du sport par tranche d'effectif salarié

| | Nombre établissements | Nombre de postes | % des établissements | % des postes |
|---------------------------------------|-----------------------|------------------|----------------------|--------------|
| Haute - Normandie | | | | |
| Micro-établissements (0 à 9 salariés) | 815 | 1550 | 93% | 54% |
| Petits et moyens (10 à 49 salariés) | 61 | 1081 | 7% | 38% |
| Grands établissements (50 et +) | 4 | 234 | 0% | 8% |
| Ensemble | 880 | 2865 | 100% | 100% |
| Basse - Normandie | | | | |
| Micro-établissements (0 à 9 salariés) | 903 | 1758 | 94% | 62% |
| Petits et moyens (10 à 49 salariés) | 61 | s | 6% | s |
| Grands établissements (50 et +) | 1 | s | 0% | s |
| Ensemble | 965 | 2828 | 100% | 100% |
| Normandie | | | | |
| Micro-établissements (0 à 9 salariés) | 1718 | 3308 | 93% | 58% |
| Petits et moyens (10 à 49 salariés) | 122 | s | 7% | s |
| Grands établissements (50 et +) | 5 | s | 0% | s |
| T - Ensemble | 1845 | 5693 | 100% | 100% |

S : Secret statistique / Champ : ensemble des postes non annexes

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE dads 2013

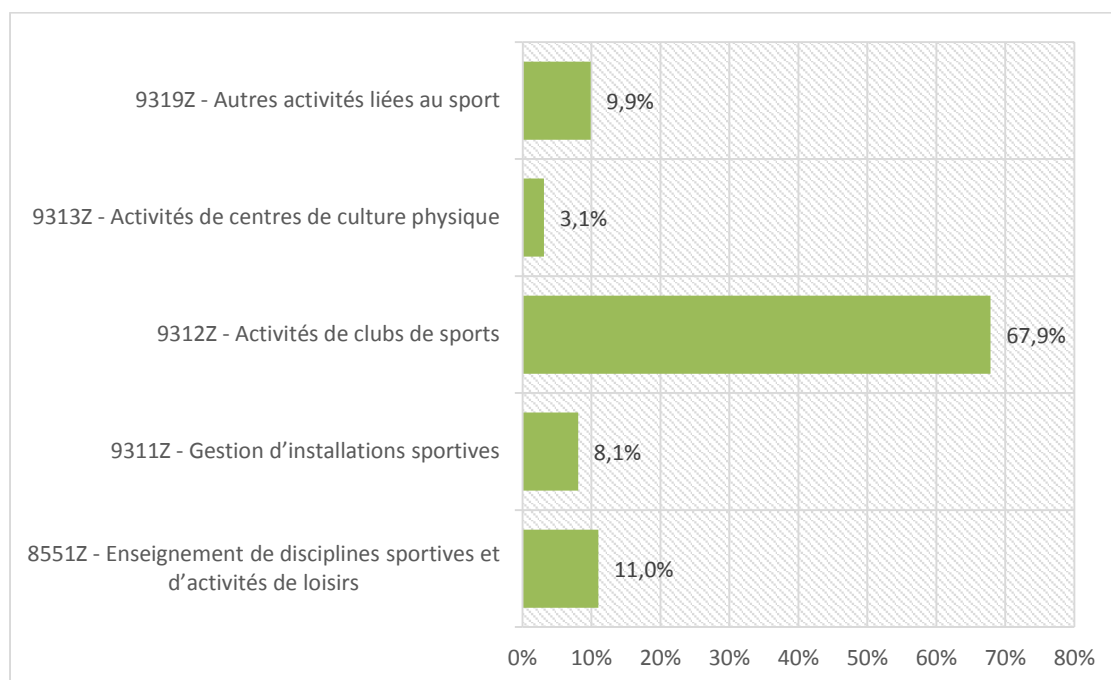
Près de 7 établissements sur 10 sont des clubs de sports

Au sein du secteur du sport, les établissements ayant une activité de clubs de sports sont les plus nombreux (68% de l'ensemble). Viennent ensuite les établissements proposant une activité d'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (11%), puis ceux classés dans les « Autres activités liées au sport »⁵ (10%).

⁴ L'application du secret statistique sur les données bas-normandes (1 seul établissement de plus de 50 salariés) masque en partie les données pour l'ensemble de la Normandie. La répartition des salariés par taille d'établissement en Normandie et au niveau national permet néanmoins d'indiquer une fourchette de valeur pour la Normandie.

⁵ Cf. Méthodologie sur le périmètre du secteur sport

Figure 4 : Poids des établissements dans le secteur du sport par activités détaillées (NAF)



Champ : Ensemble des postes non annexes

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE dads 2013

63% des établissements du secteur appliquent la convention collective du sport

Logiquement, parmi les conventions collectives les plus utilisées dans l'ESS, nous retrouvons celle du sport. Elle est appliquée par 58% des établissements et couvre 56% des salariés du secteur.

D'autres conventions collectives sont également appliquées par les établissements du secteur, citons celles de l'Entraînement des chevaux de courses au trot (3% des établissements et 2% des salariés), celle de l'Animation (3% des établissements et 3% des salariés), celle des Centres équestres (2% des établissements et 1% des salariés), du Golf (1% des établissements et 3% des salariés) ou encore des Espaces de loisirs, d'attraction et culturelles (1% des établissements et 4%).

Notons que 28% des établissements du secteur du sport n'appliquent pas de conventions collectives, soit 22% des salariés. A titre de comparaison, la part des salariés non couverts par une convention collective tous secteurs confondus en France avoisine les 15%.

3) Conjoncture et saisonnalité de l'emploi dans le secteur sport

Stabilité des effectifs salariés dans le secteur du sport

Précautions de lecture : Les données présentées ci-après sont issues de la source ACOSS-URSSAF et ne couvrent donc que les employeurs du secteur privé qui accomplissent leurs formalités administratives et de paiement auprès de cet organisme (régime général). Notamment, le secteur public n'est pas concerné et le champ agricole n'est que très partiellement couvert relevant de la branche de recouvrement de la MSA. Le secteur du sport est globalement peu impacté par le champ non couvert à l'exception des activités équestres.

L'emploi salarié privé dans le sport en Normandie a connu une croissance atone ces 4 dernières années, avec **un taux de croissance annuel moyen qui s'établit à +0,1% entre 2010 et 2014**. La croissance de l'emploi a été davantage portée par les établissements implantés en Basse-Normandie (+0,6% par an), tandis qu'en Haute-Normandie on enregistre une baisse moyenne de -0,2% par an.

Tableau 7 : Variations annuelles par trimestre glissant (1) dans le secteur du sport

| Départements | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Solde net d'emploi | TCAM (2) 2010-2014 |
|------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------------|--------------------|
| Basse-Normandie | -0,1% | + 3,2% | - 3,1% | + 2,5% | + 59 | + 0,6% |
| Haute-Normandie | -4,2% | + 1,0% | + 2,7% | -0,2% | - 27 | -0,2% |
| Normandie | -2,5% | + 2,0% | + 0,2% | + 0,9% | + 32 | + 0,1% |

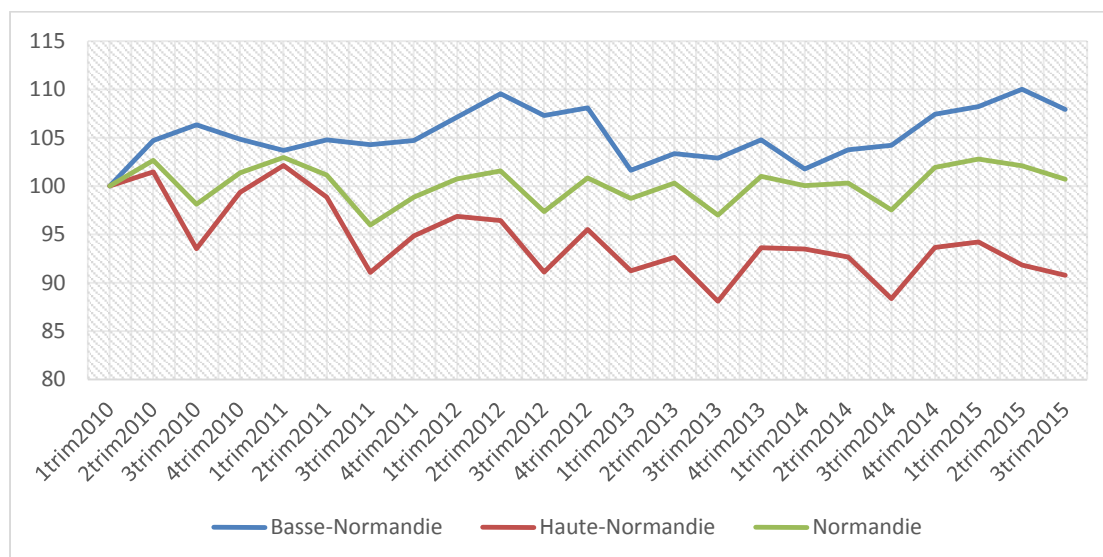
(1) Variations annuelles au 4^e trimestre n / n-1. (2) TCAM = taux de croissance annuel moyen entre les 4^e trimestres 2010 et 2014

Champ : emploi salarié privé relevant du régime général (hors régime agricole MSA)

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après ACCOS-URSSAF

Les variations de l'emploi salarié privé dans le sport apparaissent dépendantes de l'activité saisonnière, avec un volume d'emploi qui recule généralement en fin de 3^e trimestre (septembre), puis qui remonte à partir du 4^e trimestre. Les données étant trimestrielles, elles ne nous permettent pas d'apprécier les variations affectant particulièrement la période estivale (juillet, août).

Figure 5 : Evolution trimestrielle de l'emploi salarié dans le sport en Normandie (indice base 100 au 1er trimestre 2010)



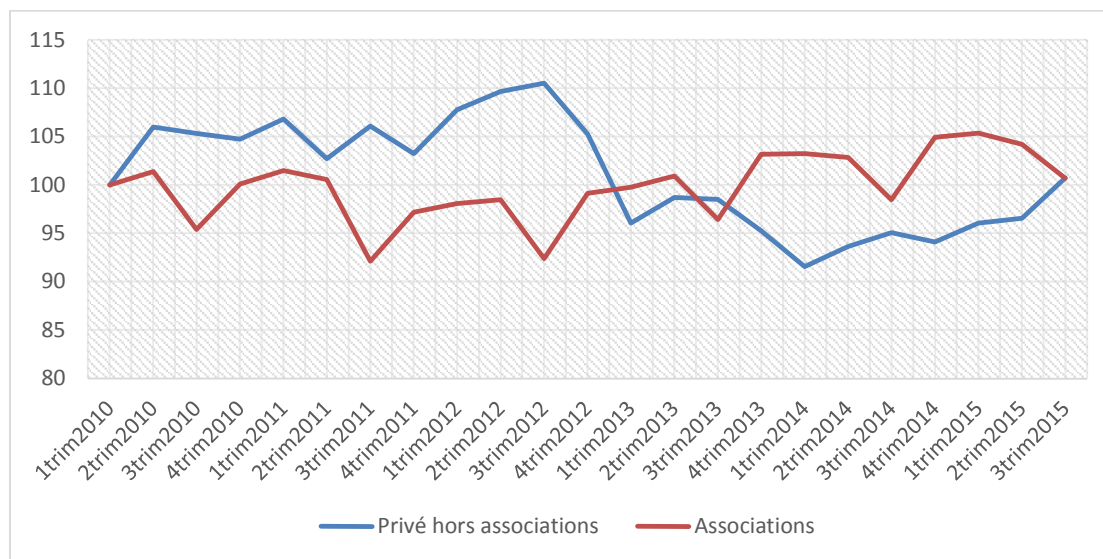
Champ : emploi salarié privé relevant du régime général (hors régime agricole MSA)

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après ACCOS-URSSAF

Dans le détail, les associations, avec un taux de croissance annuel moyen de +1,2%, ont créé 196 postes sur la période. Dans le même temps, l'emploi sportif dans le reste du secteur privé a reculé de 164 postes avec un

taux annuel moyen de -2,6%. Au total, ce sont 32 postes qui ont été créés entre 2010 et 2014 dans les établissements privés relevant du secteur du sport en Normandie.

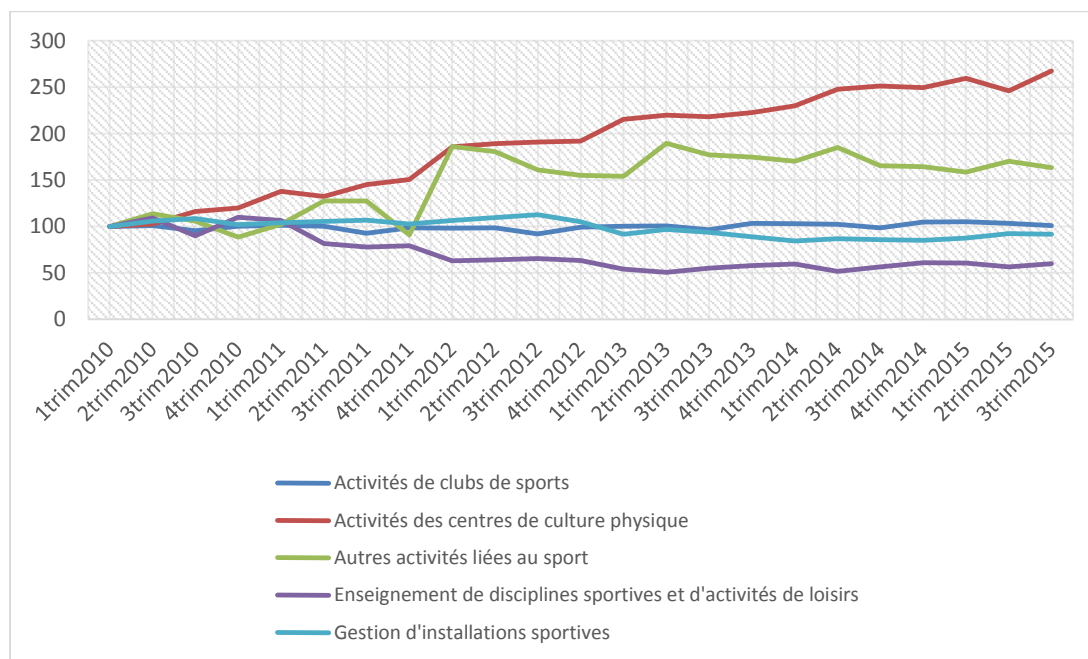
Figure 6 : Evolution trimestrielle de l'emploi salarié privé dans le sport en Normandie par forme juridique (indice base 100 au 1er trimestre 2010)



Champ : emploi salarié privé relevant du régime général (hors régime agricole MSA)
 Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après ACCOS-URSSAF

L'analyse détaillée de la conjoncture de l'emploi salarié montre des évolutions d'emploi contrastées selon l'activité des établissements. Ainsi **les activités des centres de culture physique** (salle de musculation, salle de fitness) ont connu une forte croissance de l'emploi ces dernières années (+144 postes et +20,1% par an) en Normandie. Les activités **des clubs de sports** ont progressé également sur la période (+179 postes et +1,1% par an). A contrario, les activités de gestion d'équipements sportifs (-184 postes et -4,4% par an) et l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (-173 postes et -13,8% par an) ont perdu des emplois sur la période.

Figure 7 : Evolution trimestrielle de l'emploi salarié privé dans le sport en Normandie par secteur d'activité (indice base 100 au 1er trimestre 2010)



Champ : emploi salarié privé relevant du régime général (hors régime agricole MSA)
 Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après ACCOS-URSSAF

Plus de 4 postes sur 10 sous la forme d'un contrat court ou à temps très partiel

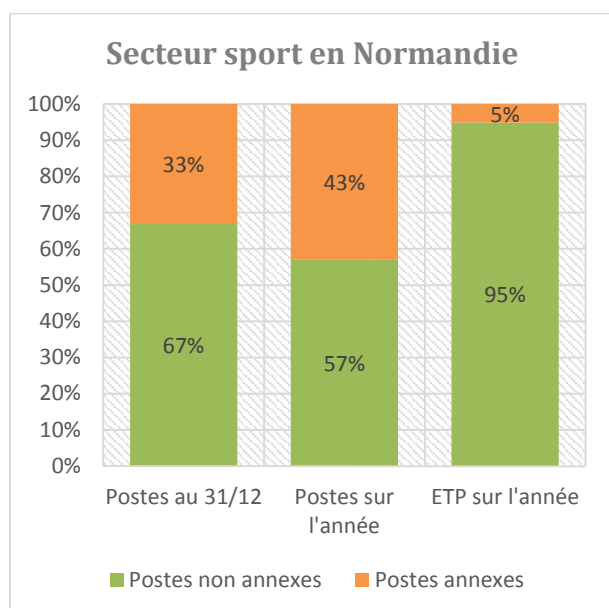
Précautions de lecture : Les données présentées dans cette partie concernent l'ensemble des postes annexes et non annexes 6. Un salarié à temps très partiel comptabilisé dans les postes annexes peut cumuler plusieurs contrats courts au sein d'établissements différents en même temps (exemple : personnel d'entretien cumulant plusieurs contrats courts au sein d'employeurs distincts) ou avoir eu plusieurs contrats courts dans l'année à des moments distincts (exemple : saisonniers ayant effectué plusieurs missions). Dans ce cas, le salarié est comptabilisé plusieurs fois dans les DADS, autant de fois qu'il a d'employeurs distincts ou de contrats distincts sur l'ensemble de l'année ou au 31 décembre de l'année.

Dans le sport, plus de 4 postes sur 10 sous la forme d'un contrat court ou à temps très partiel

Au 31 décembre 2013, sur l'ensemble du secteur du sport en Normandie, la part des postes annexes s'élève à 33%, soit 2 821 postes annexes pour 5 694 postes non annexes. Si l'on regarde l'ensemble des postes comptabilisés sur l'année 2013, cette part grimpe à 43%, soit **une valeur bien supérieure à la valeur moyenne observée pour l'ensemble de l'économie (22%)**. Les contrats courts ou les contrats à temps très partiel sont donc nombreux dans le secteur sportif.

Par ailleurs, on remarque que **le mois de décembre est moins dépendant** des postes annexes parce que leur part (33%) est inférieure à la part moyenne observée sur l'année 2012 (43%). Les données conjoncturelles présentées dans la partie précédente appuient cette analyse, puisque les pics d'emplois enregistrés correspondent en général à la fin des 1ers et 2èmes trimestres de l'année.

Figure 8 : Part des postes annexes et non annexes dans le sport en Normandie



Champ : ensemble des postes annexes et non annexes

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE dads 2013

Enfin, si les postes annexes sont importants en nombre de contrats, ils ne représentent que **5,1% des postes en équivalent temps plein (ETP)** sur l'année 2013, soit **217 postes** sur les 4 254 ETP de l'année.

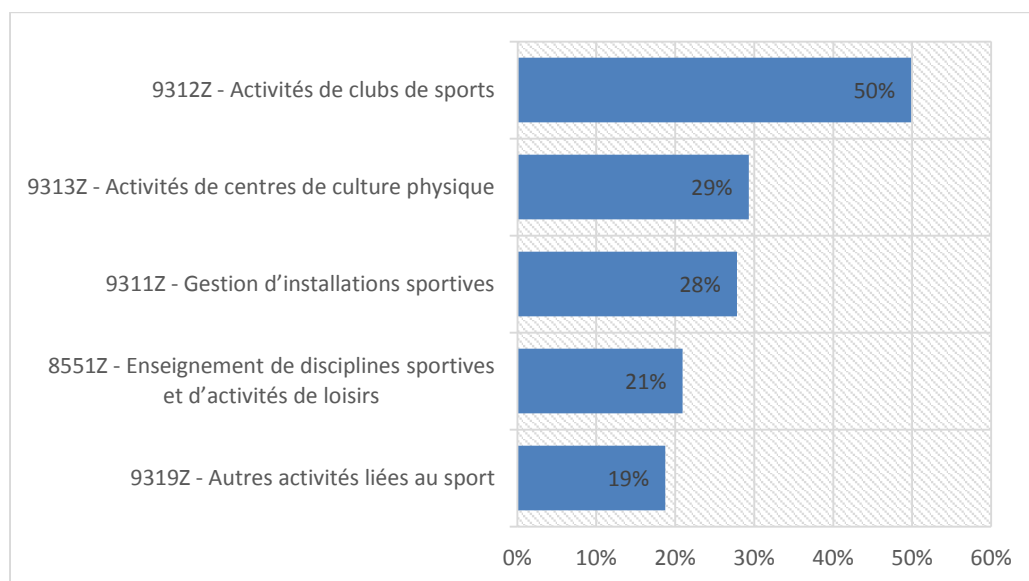
Le recours aux postes annexes varie selon la nature de l'activité de l'établissement et le type d'employeur

Lorsque l'on regarde l'activité des établissements du secteur du sport quelque-soit le type d'employeur on constate des différences significatives dans l'utilisation des contrats courts ou à temps très partiel sur l'année. **La part des postes annexes sur l'année s'élève à 50% dans les établissements exerçant l'activité de clubs de**

⁶ Définitions des postes annexes : Cf. méthodologie

sport, elle tombe à 28% dans les activités de gestion d'installation sportive et même à 21% dans l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs.

Figure 9 : part des postes annexes sur l'année selon l'activité de l'établissement dans le secteur du sport

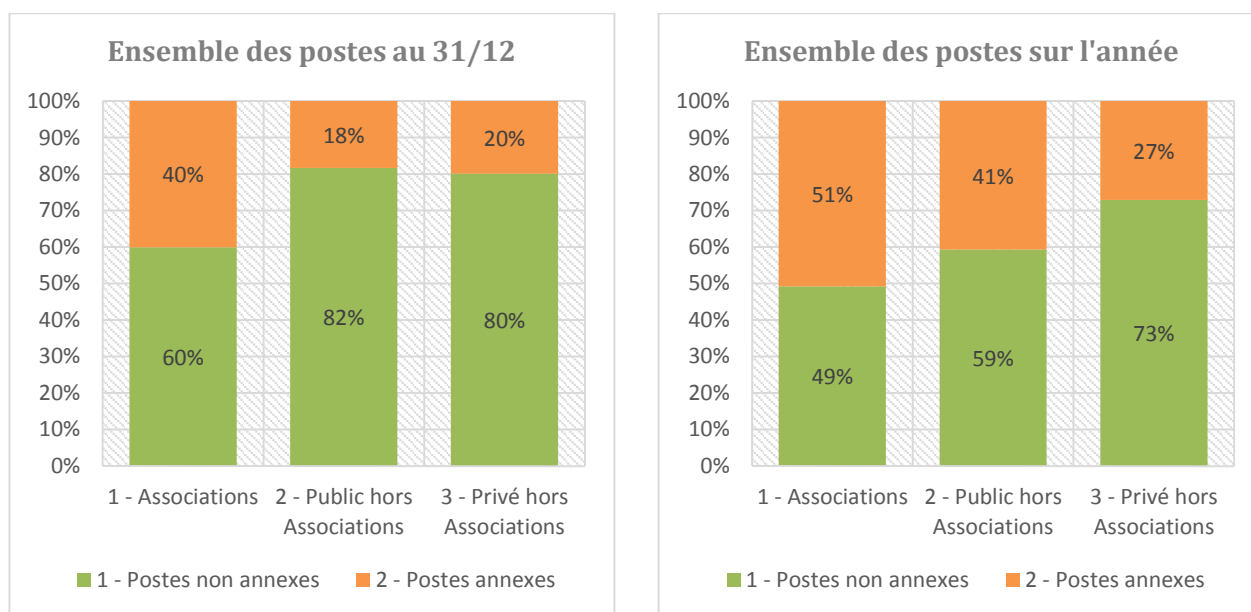


Champ : ensemble des postes annexes et non annexes sur l'année 2013

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE dads 2013

Ainsi, dans le secteur associatif qui est notamment fortement présent sur les activités des clubs de sport, 51% des postes de l'année sont considérés comme annexe (+ 8 points). Cette part n'est que de 27% sur l'année dans le secteur privé, positionné davantage sur les activités de gestion d'installation sportive et sur l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs.

Figure 10 : Part des postes annexes et non annexes par type d'employeur dans le secteur du sport en Normandie



Champ : ensemble des postes annexes et non annexes sur l'année 2013

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE dads 2013

4) Condition d'emplois et profil des salariés

Profil des salariés dans le secteur du sport

Davantage d'hommes que de femmes dans le sport

Le salariat dans le secteur du sport se caractérise par **une part des hommes plus importante (61%)** que dans l'ensemble de l'économie régionale (55%). Au sein des familles juridiques, nous n'observons pas de spécificités marquées puisque la part des hommes varie entre 58% dans le secteur privé lucratif à 62% dans le milieu associatif.

Tableau 8 : Répartition des salariés du secteur sport en Normandie par genre

| Genre | Nombre de postes | Part % |
|----------------------|------------------|-------------|
| Hommes | 3 449 | 61% |
| Femmes | 2 244 | 39% |
| Total général | 5 693 | 100% |

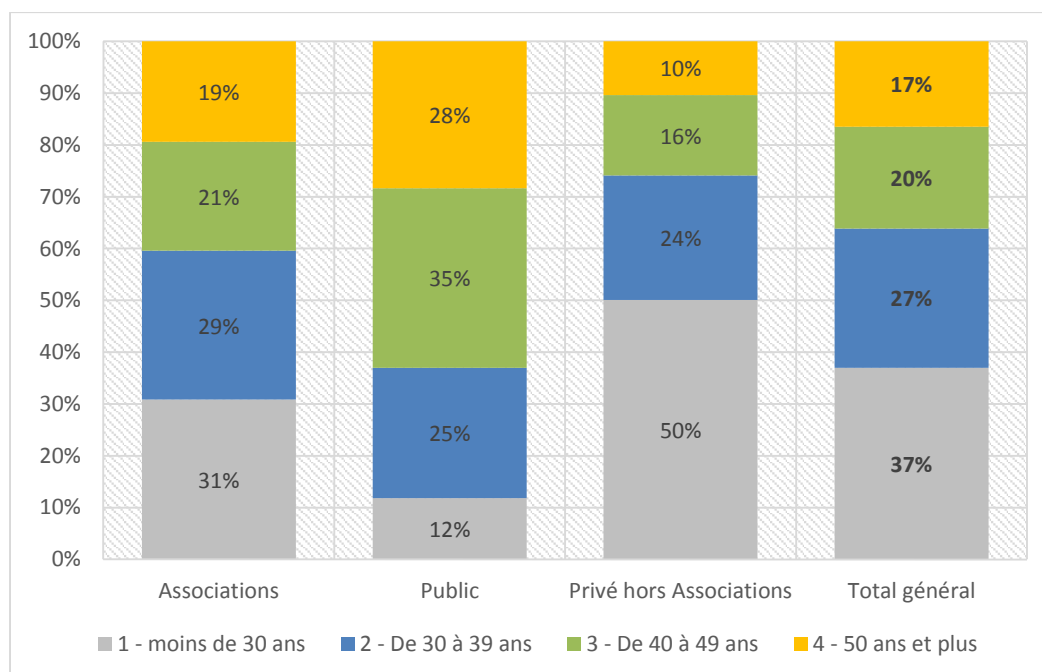
Champ : ensemble des postes non annexes au 31/12

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE dads 2013

Des salariés du secteur du sport en Normandie relativement jeunes

Seuls 17% d'entre-eux sont âgés de plus de 50 ans, contre 26% dans l'ensemble de l'économie régionale (-9 points). La part des moins de 30 ans atteint près de 40% dans l'ensemble du secteur, avec une présence très marquée dans les entreprises privées lucratives (50%).

Figure 11 : Répartition des salariés du secteur sport en Normandie par tranche d'âge



Champ : ensemble des postes non annexes au 31/12

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE dads 2013

Il ne s'agit ici que des postes dits « permanents » (postes non annexes), la prise en compte des volumes importants de contrats courts pendant une partie de l'année où des contrats à temps très partiels augmenterait significativement la part des jeunes dans l'ensemble des effectifs du secteur.

Le croisement entre l'âge des salariés et le genre ne fait pas apparaître de différences majeures entre hommes et femmes.

Les conditions d'emplois

Moins de CDI, davantage de contrat à durée déterminée et d'emplois aidés

En dehors du secteur public non analysé ici du fait du statut particulier de fonctionnaire qui aurait artificiellement fait augmenter la part des « autres contrats », on constate une part de l'emploi en CDI (58,9%) plus faible dans le secteur du sport en Normandie que dans l'ensemble de l'économie (83,4%)

Très spécifique au secteur associatif, le recours à l'emploi aidé (CAE-CUI, emplois d'avenir, ...) explique pour une large part le taux élevé des « Autres contrats » dans le secteur du sport. Au sein des « Autres contrats », il faut y ajouter également quelques contrats en alternance (apprentissage, professionnalisation) non spécifique au secteur du sport, et de manière beaucoup moins marquée que dans l'ensemble de l'économie une part d'intérimaires.

La part des CDD demeure élevée dans le secteur (19,6%), par rapport à l'ensemble de l'économie (7,8%). Le caractère saisonnier d'une partie de l'activité explique en partie cette caractéristique.

Tableau 9 : répartition des salariés par type de contrat de travail en Normandie (hors secteur public)

| Contrat de travail | % dans le secteur du sport | % tous secteurs confondus |
|----------------------|----------------------------|---------------------------|
| CDI | 58,9% | 83,4% |
| CDD | 19,6% | 7,8% |
| Autres contrats | 21,5% | 8,8% |
| Total général | 100% | 100% |

Champ : ensemble des postes non annexes au 31/12 hors secteur public

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE dads 2012-2013

Les contrats à temps partiel plus répandus dans le sport

Plus de 4 salariés sur 10 (43%) ne sont pas à temps complet chez le même employeur dans le secteur du sport en Normandie (contre 23% dans l'ensemble de l'économie régionale). C'est là une caractéristique importante du secteur qui s'explique à la fois par un nombre important de salariés qui cumulent plusieurs contrats courts au sein d'employeurs distincts, mais aussi par le fait que le nombre d'emplois aidés, le plus souvent à temps non complet, est plus élevé que dans d'autres secteurs. L'approche par type d'employeur montre bien que c'est principalement le secteur associatif qui est concerné par ces phénomènes.

Tableau 10 : Répartition des postes par temps de travail et type d'employeur dans le sport en Normandie

| Temps de travail | Associations | Public | Privé hors Associations | Total général |
|----------------------|--------------|-------------|-------------------------|---------------|
| Temps complet | 47% | 78% | 73% | 57% |
| Autre | 53% | 22% | 27% | 43% |
| Total général | 100% | 100% | 100% | 100% |

Champ : ensemble des postes non annexes au 31/12 hors secteur public

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE dads 2012-2013

Les métiers exercés dans le secteur du sport

43% des salariés travaillant dans le secteur du sport exercent le métier de moniteurs et éducateurs sportifs

Les métiers pouvant être exercés dans un établissement relevant du secteur du sport en Normandie sont très divers. En effet **146 métiers différents ont été identifiés dans le secteur du sport** à partir de la nomenclature utilisée par l'INSEE (PCS-ESE) qui comporte 412 postes, soit 35% de l'ensemble des professions recensées.

Devant cette apparente diversité, deux professions très caractéristiques du secteur emploient la moitié des effectifs :

- 43% des salariés sont des « Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels »
- 8% des salariés sont des « animateurs socioculturels et de loisirs »

Parmi les autres professions représentant un volume d'emplois importants, nous trouvons principalement des fonctions administratives (secrétaires, employés administratifs, agent d'accueil, comptables, ...) et des métiers liés à l'entretien de locaux ou d'espaces verts.

Tableau 11 : Les 6 principales professions exercées par les salariés du secteur du sport en Normandie

| Listes des métiers (PCS-ESE INSEE) | Nombre de poste | Poids dans l'ensemble des effectifs |
|---|-----------------|-------------------------------------|
| Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels | 2 439 | 43% |
| Animateurs socioculturels et de loisirs | 439 | 8% |
| Secrétaires | 289 | 5% |
| Employés administratifs non qualifiés | 262 | 5% |
| Agents d'entretien | 149 | 3% |
| Agents d'accueil qualifiés, hôtesses d'accueil et d'information | 148 | 3% |
| Ensemble des autres métiers | 1 987 | 35% |

Champ : ensemble des postes non annexes au 31/12 hors secteur public

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE dads 2013

Sources statistiques

Sources statistiques et documentaires citées dans ce document

– INSEE DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales) – jusqu’au 31 décembre 2013

La Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts. C’est l’unique source annuelle statistique donnant un décompte exhaustif des établissements et de leurs effectifs salariés. Elle permet l’analyse des salaires et des emplois dans l’ensemble des secteurs privé et semi-public, y compris des services de l’Etat à caractère industriel et commercial (grandes entreprises), des collectivités territoriales et des hôpitaux publics. Sont donc exclus du champ : la fonction publique d’Etat, les services domestiques et les activités extraterritoriales. » Le fichier DADS contient des indicateurs qui permettent de qualifier l’emploi (sexe – CSP - tranches d’âge des salariés - part des temps partiels).

– ACOSS-URSSAF – emploi salarié en fin de mois jusqu’au 3^e trimestre 2015

Les données ACOSS-URSSAF sont collectées dans le cadre des formalités administratives (DUE, BRC) et de paiements auxquelles sont soumises les entreprises du secteur privé. Le champ du secteur concurrentiel couvre l’ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d’activité économique sauf les administrations publiques, l’éducation non marchande (établissements d’enseignement relevant de l’Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande. Pour le secteur de l’agriculture, la branche du recouvrement n’a qu’une ouverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente notamment dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers (banques coopératives), pour lesquels la couverture des Urssaf n’est donc pas totale.

L’observatoire régional de l’ESS (ORESS)de Normandie

L’Observatoire régional de l’économie sociale et solidaire (ORESS) de Basse-Normandie fait partie du dispositif de mesure et d’observation de l’ESS en France et dans les régions, mis en place par les Chambres Régionales de l’Economie Sociale et Solidaire (CRESS) et le Conseil National des CRESS (CNCRES). Réseau de compétences et d’expertises sur l’ESS (associations, coopératives, mutuelles, entreprises sociales, fondations), les Observatoires de l’ESS s’appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d’assurer des services d’étude, de veille, d’aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l’ESS que les pouvoirs publics.

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRDJSCS) de Normandie

Adresse de l'Antenne de Caen : 2 place Jean Nouzille 14054 CAEN cedex 4

Tél. : 02-31-52-73-65

Web : www.normandie.drdjscs.gouv.fr



Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) de Normandie

12 rue Alfred Kastler – 14000 CAEN

Tél : 02 31 06 09 23 – Fax : 02 31 44 40 78

Web : www.essnormandie.org

